



Appel à Manifestations d'Intérêt

Recrutement d'un Consultant(firme) pour une Assistance Technique (Coaching) à la Direction de l'Évaluation et du Contrôle Environnemental (DECE) sur la Gestion Environnementale des Projets des Hydrocarbures.

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt intervient dans le cadre de l'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM) de la SMH/Commission Environnementale -V3 du **25/03/2025**.
2. La Commission Environnementale (CE) envisage de recruter un Consultant (Firme) pour appuyer et renforcer les capacités techniques de la DECE au MEDD afin d'obtenir l'expertise nécessaire pour mener à bien sa mission par rapport à la gestion environnementale des projets des hydrocarbures.
3. Les TDRs de cette prestation peuvent être consultés sur le lien : <https://smh.mr/tdrs-assistance-technique-de-la-dece-au-medd/> ou en annexe de cet AMI.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la mission décrite ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés et capables de mener à bien la mission (Expérience avérée dans l'exécution des missions analogues).
5. La manifestation d'intérêt doit comprendre ce qui suit :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt signée,
 - Un tableau présentant les références de la firme dans les domaines objets de la présente mission telle que décrite dans les Tdrs.
 - Les pièces justificatives attestant des références du Consultant (attestations de services rendus, copies de contrats ou tout autre document probant).

Les candidatures seront évaluées suivant les critères de sélection suivants :

Critère	Note
Expériences spécifiques du Consultant (Firme) dans le renforcement des capacités et l'assistance technique à travers des missions analogues à celles demandées dans le cadre de la présente prestation.	70 pts
Expérience générales pertinentes de la Firme dans les domaines liés à la gestion environnementale des projets pétroliers et/ou gaziers	30 pts
Total	100 pts

6. La méthode de sélection sera basée sur les Qualifications du Consultant (QC) telles que décrites dans la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des Termes

de référence du lundi au jeudi, de 9h00 à 16h00, et le vendredi de 9h00 à 12h00, à l'adresse suivante :

Société Mauritanienne des Hydrocarbures,

ILOT K Rue 42-133 N° : 349

Nouakchott Mauritanie

Tél : + 222 45 25 59 93 - Fax : +222 45 25 59 92

8. Les manifestations d'intérêt doivent parvenir, au plus tard le **22/05/2025** à 12h00 soit sous pli fermé, au Secrétariat de la CPMP de la SMH, Ilot K, Rue 42-133, Numéro 349, BP 4344 Nouakchott-Mauritanie, soit par email sur l'adresse : secretariat.cmpm@smhpm.mr CC : baha@smhpm.mr; ma.mohamedou@smhpm.mr, L'ouverture des Manifestations d'Intérêts aura lieu au siège de la SMH, le **22/05/2025** à 12h10.

Fait à Nouakchott, le 22/04/2025

Le Coordinateur

Ismail ABDEL VETAH

République Islamique de Mauritanie



Termes de Référence (TdR) pour le recrutement d'un Consultant(firme) pour une Assistance Technique (Coaching) à la Direction de l'Évaluation et du Contrôle Environnemental (DECE) sur la Gestion Environnementale des Projets des Hydrocarbures

Avril 2025

I. Contexte et justification de la mission

La gouvernance environnementale en République Islamique de Mauritanie est un objectif que les pouvoirs publics ont inscrit comme valeur cardinale.

Le dispositif législatif et réglementaire en vigueur vise le renforcement, au profit des générations présentes et futures, la protection de l'environnement en vue du développement durable par le maintien et la promotion des multiples fonctions de l'environnement. Il préserve la diversité biologique et contribue à l'équilibre des écosystèmes dans la réalisation des activités gazières et pétrolières. Aussi il a pris en compte la lutte contre les changements climatiques, notamment par la réduction des gaz à effet de serre et la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement mauritanien soucieux de renforcer son cadre de gestion environnementale et sociale des activités pétrolières et gazières, a mis en place un programme de suivi rigoureux par l'intermédiaire de la Direction de l'Évaluation et du Contrôle Environnemental (DECE).

En raison de l'expansion des activités pétrolières et gazières, notamment le projet gazier Grand Tortue/Ahmeyim (GTA) et d'autres projets onshore et offshore, il devient indispensable de disposer de capacités adéquates pour surveiller les impacts environnementaux et sociaux.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a proposé à la Commission Environnementale (CE) de supporter financièrement une assistance technique (coaching) de la DECE afin de renforcer la gestion environnementale des projets d'hydrocarbures, tant en phase de production qu'en phase de décommissionnement.

C'est dans ce contexte que la Commission Environnementale (CE) envisage de recruter dans le cadre de son Plan d'action pour 2025, un Bureau spécialisé pour assurer un renforcement de capacité et une assistance technique *in situ* pour la DECE.

II. Objectif de la mission

Le principal objectif de cette mission est de fournir une assistance technique à la DECE afin de renforcer ses capacités en gestion environnementale et sociale des projets d'hydrocarbures. De manière spécifique, il s'agit de :

- Appuyer la DECE dans l'évaluation et le suivi des plans et systèmes de gestion environnementale et sociale (PGES SGES) des projets.
- Assurer un contrôle rigoureux des activités de torchage, de la décarbonisation des opérations, et de la gestion des produits chimiques.
- Surveiller les sites de stockage d'hydrocarbures, les stations de service, et les bases logistiques.
- Proposer des mesures de gestion des déchets et des produits chimiques périmés liés aux activités pétrolières.

- Renforcer les capacités de la DECE en matière de monitoring des émissions et de la pollution accidentelle et chronique.
- Contrôler techniquement la réhabilitation partielle des sites.

III. Tâches du Bureau

Le bureau d'étude retenu aura pour mission de fournir des conseils et un encadrement technique à la DECE en vue de l'aider à accomplir les tâches suivantes :

1. Évaluation et Suivi des Plans et systèmes de Gestion Environnementale et Sociale (PGES et SGES) :

- Assurer l'évaluation des études d'impact environnemental et social des projets d'hydrocarbures ;
- Faire la revue des études d'impacts environnemental et social déjà existantes pour recenser les faiblesses et proposer les améliorations nécessaires dans le PGES ;
- Développer des outils de suivi et d'évaluation, y compris des protocoles de monitoring environnemental (air, sol, eaux souterraines et de surface), des check-lists d'inspection des plateformes et infrastructures ;
- Apporter un support technique à la DECE dans la vérification de la conformité des infrastructures (stations de service, bases de stockage, sites de dépôt d'hydrocarbures, etc.) ;
- Élaborer des procédures pour la gestion des produits chimiques, y compris les protocoles de stockage, de transport et d'élimination.
- Analyse et validation des PGES et SGES proposés par les opérateurs ;
- Mise en œuvre de grilles de suivi et d'évaluation des PGES ;
- Assistance dans la rédaction et la révision des PGES selon les standards nationaux et internationaux.

2. Surveillance et contrôle des infrastructures offshore et onshore :

- Accompanyer les missions de Contrôle des plates-formes pétrolières, des bases côtières, et des sites de stockage ;
- Accompanyer les Inspections régulières des installations et élaboration de rapports d'inspection ;
- Élaboration de canevas d'inspection et de protocoles de suivi.

3. Gestion des déchets et des produits chimiques :

- Élaborer des guidelines pour la gestion des déchets industriels, des produits chimiques, et des déchets issus des forages et de la production pétrolière et autres résidus ;
- Appui à la mise en œuvre d'un système de gestion des produits chimiques et des produits périmés ;
- Élaboration de procédures de gestion des risques chimiques dans les bases logistiques et les sites de production.

- Appui à la mise en place d'un système de suivi des déchets provenant des activités pétrolières et gazières.

4. Système de monitoring environnemental :

- Développement d'un système de suivi des émissions atmosphériques, des eaux de production, et des eaux résiduelles ;
- Former les cadres de la DECE à l'application et le suivi des protocoles ;
- Appui à la mise en œuvre d'un programme de monitoring de la pollution accidentelle et chronique ;
- Revue des protocoles de collecte des données et analyse des résultats de monitoring.

5. Développement des capacités :

- Former le personnel de la DECE aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux des projets d'hydrocarbures ;
- Assister les équipes de la DECE dans la préparation et la conduite des inspections régulières des plateformes onshore et offshore, et des autres installations connexes ;
- Proposer des mécanismes de communication et de reporting des résultats des inspections.
- Former les cadres de la DECE pour acquérir la certification Auditeur Environnement.
- Initier le personnel de la DECE sur la modélisation des déversements d'hydrocarbures en offshore.

6. Gestion de la pollution accidentelle et chronique :

- Élaborer un plan de gestion des pollutions accidentelles et chroniques pour les projets pétroliers et gaziers, en intégrant les mesures préventives et de réponse aux urgences ;
- Évaluation des stratégies de décarbonisation des opérateurs et suivi de leur mise en œuvre ;
- Propositions de mesures pour l'optimisation des techniques de torchage.
- Proposer des recommandations pour la décarbonisation des opérations et le suivi du torchage.

7. Appui juridique et conformité :

- Vérifier la conformité des projets avec les cadres législatifs nationaux et internationaux ;
- Proposer un complément aux textes nationaux par des décrets d'application chaque fois qu'il s'avère nécessaire ;
- Proposer des amendements ou des révisions des cahiers de charges environnementaux selon les évolutions législatives ;

IV. Livrables attendus :

- Des guidelines pour la gestion environnementale et sociale des projets d'hydrocarbures, incluant des protocoles de suivi des émissions de gaz, des eaux de production, et des déchets.
- Un rapport de mission détaillé incluant des recommandations pour l'amélioration des processus de suivi et de contrôle.
- Des formations pour le personnel de la DECE, renforçant leurs compétences dans l'évaluation des risques et l'inspection des infrastructures. Les formations pour le personnel de la DECE sont pratiques et conformes aux exigences de la certification.
- Rapports mensuels et trimestriels sur l'état de mise en œuvre des PGES.
- Rapports d'inspection des plates-formes et des bases logistiques.
- Cahiers de charges pour la gestion des déchets et des produits chimiques.
- Propositions de procédures de décarbonisation et suivi des activités de torchage.
- Rapports de monitoring et de gestion de la pollution accidentelle et chronique.

V. Profil et expertise requise :

Le bureau d'étude devra être une firme reconnue à l'échelle internationale, avec une expérience prouvée dans l'expertise liée à la gestion environnementale des activités pétrolières et gazières. Le personnel proposé devra inclure :

N°	Expert	Profil idéal
1	Un expert en évaluation environnementale	• Formation : Bac+5 en Sciences de l'Environnement ou Ingénierie Environnementale. • Expérience : 15 ans d'expérience, dont au moins 10 ans dans l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets pétroliers et gaziers. • Compétences : Maîtrise des normes environnementales internationales, développement de PGES et SGES, analyse de conformité, élaboration de protocoles de suivi. • Langues : Français, Anglais (bilingue). • Rôle principal : Assurer l'évaluation des études d'impact, développer des outils de suivi, et apporter un support technique pour la vérification de la conformité des infrastructures.
2	Un expert en gestion des déchets et produits chimiques dans le secteur des hydrocarbures.	• Formation : Bac+5 en Génie Chimique ou Génie Environnemental. • Expérience : 12 ans d'expérience, dont 8 ans dans la gestion des déchets industriels et des produits chimiques dans le secteur des hydrocarbures.

		• Compétences : Élaboration de guidelines pour la gestion des déchets, mise en œuvre de systèmes de gestion des produits chimiques, gestion des risques chimiques. • Langues : Français, Anglais (courant). • Rôle principal : Élaborer des guidelines pour la gestion des déchets et des produits chimiques, appuyer la mise en œuvre de systèmes de gestion, et développer des procédures de gestion des risques.
3	Un expert en monitoring environnemental	• Formation : Bac+5 en Sciences de l'Environnement ou Écologie. • Expérience : 10 ans d'expérience, dont 7 ans dans le monitoring environnemental des émissions atmosphériques et des rejets liquides. • Compétences : Développement de systèmes de suivi, formation des cadres, analyse des données de monitoring, élaboration de protocoles de collecte de données. • Langues : Français, Anglais (courant). • Rôle principal : Développer un système de suivi des émissions et des rejets liquides, former les cadres de la DECE, et appuyer la mise en œuvre de programmes de monitoring.
4	Un expert en hygiène, santé, sécurité, environnement (HSSE).	• Formation : Bac+5 en HSSE ou domaine similaire. • Expérience : 12 ans d'expérience, dont 8 ans dans la gestion HSSE dans le secteur pétrolier et gazier. • Compétences : Évaluation des risques, mise en œuvre de programmes de sécurité, conformité réglementaire, gestion des urgences. • Langues : Français, Anglais (courant). • Rôle principal : Assurer un appui à la surveillance et au contrôle des infrastructures offshore et onshore, orienter les missions de contrôle, et élaborer des canevas d'inspection.
5	Un expert en droit de l'environnement notamment marin	• Formation : Bac+5 en Droit de l'Environnement ou Droit des Affaires avec spécialisation en environnement.

		• Expérience : 10 ans d'expérience en conformité réglementaire et législative dans le secteur des hydrocarbures. • Compétences : Vérification de la conformité des projets, proposition de décrets d'application, révision des cahiers de charges environnementaux. • Langues : Français, Anglais (courant). • Rôle principal: Vérifier la conformité des projets avec les cadres législatifs, proposer des amendements aux textes nationaux, et assurer l'appui juridique nécessaire.
6	Un expert socio-économiste	• Formation : Bac+5 en Sociologie, Économie, ou domaine similaire. • Expérience : 12 ans d'expérience, dont 8 ans dans l'analyse socio-économique des projets d'hydrocarbures. • Compétences : Évaluation des impacts socio-économiques, développement de programmes de compensation, consultation des parties prenantes. • Langues : Français, Anglais (courant). • Rôle principal : Proposer des mesures de gestion des impacts socio-économiques, renforcer les capacités de la DECE en matière de gestion des risques sociaux, et assister dans la préparation des inspections.
7	Un Auditeur Environnement	• Formation : Bac+5 et auditeur environnement certifié. • Expérience : 10 ans d'expérience, dont 5 ans dans l'audit environnemental dans le secteur pétrolier et gazier. • Compétences : réalisation des audits environnementaux, évaluation des risques et détection des infractions. • Langues : Français, Anglais (courant). • Rôle principal : Assurer un appui pour les audits environnementaux des infrastructures offshore et onshore, former les cadres de la DECE sur l'audit environnemental

VI. Modalités d'exécution :

- L'exécution de cette mission commencera dès la notification faite au Consultant et s'étalera sur une durée de six (6) mois.
- Le contrat du Consultant sera signé avec la Commission Environnementale (CE) et indiquera les modalités de paiement, de confidentialité et d'éthique qui prévaudront pour toute la durée du contrat ;
- Le Consultant travaillera en étroite collaboration et sous la responsabilité technique directe de la DECE ;
- Les paiements seront effectués par la CE selon les modalités définies dans le contrat et après réception écrite de l'approbation technique de la DECE ;
- La DECE est responsable de la mise à disposition au Consultant, d'un bureau et de toute la documentation et information disponible et nécessaire pour lui permettre de mener à bien sa mission ;
- Tous les rapports fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis à la la DECE avec copie à la CE.